



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UNIVERSITE DE KINSHASA

SECRETARIAT GENERAL A LA RECHERCHE



HEBDOMADAIRE DE LA RECHERCHE N°76/2024

(Semaine 13, du 01 au 6 avril 2024)

Responsable de l'édition : Marie-Claire Yandju ; Rédaction : Patrick Memvanga, Niclette Thoa, Julie Ndaya ;

Maquette et mise en forme : Patrick Memvanga, Hervé Sabi

LES ACADEMIES DES SCIENCES ET LA PROMOTION DE LA RECHERCHE

Au sommet de l'intelligentsia de chaque pays développé et émergent se trouvent les académies des sciences dont le rôle essentiel est de donner des avis motivés et fondés sur des données probantes au gouvernement et à d'autres partenaires. Une académie de sciences est un instrument essentiel pour le développement et le progrès d'un pays.



Les Académies des Sciences, dont certaines sont plus que tricentenaires, sont des associations de scientifiques de haut niveau, consacrés par leurs pairs, qui acceptent de se regrouper pour mettre leurs compétences au service de la communauté. Ils émettent des avis et des recommandations mûres, muries et motivées, dont les fondements qui leur donnent toutes leurs valeurs et spécificités reposent sur : l'expertise des membres, l'indépendance à la pression politique, l'objectivité et l'intégrité. L'académie joue un rôle majeur dans le développement des sciences, de la technologie, des lettres et des arts dans un pays ainsi que dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. L'affiliation à des telles académies est fondée sur une distinction scientifique démontrée ou sur des réalisations notables dans le domaine des sciences, des technologies, des lettres et des arts. La plupart des Académies des Sciences récentes suivent un modèle éprouvé, accepté par les Académies nationales des Etats Unis ou d'autres Académies similaires existant dans les pays développés. Les Académies sont apolitiques, à but non lucratif, mais sont créées par une loi votée par le parlement. Si les pouvoirs sont en charge de l'évolution socio-économique et culturelle de la société, les savoirs sont en charge de produire et d'apporter aux pouvoirs des possibilités de choix dans les décisions qui leur reviennent. Un partenariat entre une académie et les décideurs est très important dans le processus de développement durable d'un pays. A cause de leur rôle majeur dans la bonne

marche d'un état les académies sont toujours sous la protection de la plus haute autorité du pays (Roi, Chef de l'Etat).

Bien que les académies soient supportées par les finances des Etats, elles sont des institutions indépendantes ayant pour tâche de reconnaître l'excellence et les réalisations des scientifiques. Toutefois, la force d'une académie n'est pas ce qu'elle peut faire pour la communauté scientifique, mais sa capacité à mobiliser les scientifiques à jouer un rôle principal dans le développement de la société. Les membres sont élus parmi les scientifiques de premier plan d'un pays. Le rôle de l'académie ne peut s'accomplir que si elle est indépendante de tous groupes d'intérêt. Les académies scientifiques et les sociétés scientifiques peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la science et de la technologie en faveur la population. Les expériences de ces institutions professionnelles dans le développement montrent qu'elles exercent une grande influence par la vertu de leurs membres et de leur autonomie. Une des Académie des Sciences la mieux connue est ' « The Royal Swedish Academy of Sciences' » qui a contribué à faire de la Suède un pays très influent et connu surtout pour la sélection chaque année des lauréats des prix Nobel de médecine, de physique, de chimie et de littérature. Une autre Académie des Sciences prestigieuse est celle de la Norvège qui est interdisciplinaire et qui a comme but de promouvoir l'avancement des sciences et des connaissances dans le pays. Cette Académie a aussi la responsabilité de conférer des prix scientifiques internationaux prestigieux comme le Nobel de la Paix.



KUNGL.
VETENSKAPS-
AKADEMIEN

THE ROYAL SWEDISH ACADEMY OF SCIENCES

Actuellement, les académies nationales occupent une position centrale en donnant l'expertise académique aux décideurs dans le gouvernement sur les grands problèmes qui se posent dans le monde, notamment sur le changement climatique, la digitalisation sur la vie et le shifting de la géopolitique. Il y a plusieurs types d'académie. Certaines sont basées sur une discipline, d'autres sont interdisciplinaires. Certaines gèrent les fonds de recherche, d'autres font aussi de la recherche à travers leurs instituts et laboratoires de recherche comme en Chine et en Russie.



La République Démocratique du Congo, notre pays, est l'un des derniers pays en Afrique à avoir une Académie des Sciences. La nécessité et l'urgence d'avoir une Académie Congolaise des Sciences ont été ressenties depuis des années par plusieurs compatriotes et structures nationales, notamment le Conseil Scientifique National et le Conseil d'Administration des Universités. L'une des difficultés majeures qu'ils ont rencontrées a été celle du choix des membres pionniers. Cette difficulté a été contournée par dix scientifiques

congolais appartenant à des Académies étrangères qui se sont retrouvés en septembre 2017 pour constituer le noyau de base de l'Académie des Sciences du pays. L'Académie Congolaise des Sciences (ACCOS) a été lancée officiellement en Mars 2021, et en Août de la même année, elle a obtenu son arrêté ministériel de création. L'Académie Congolaise des Sciences comprend, pour le moment, 4 divisions qui sont celles des Sciences physiques et appliquées, des Sciences médicales et naturelles, des Sciences humaines et sociales et celles des Lettres et beaux-arts.

Le jour du lancement de cette académie, le 26 mars 2021, il y avait 7 membres fondateurs, 3 membres titulaires et un membre d'honneur. Présentement, l'ACCOS est constitué de 7 membres fondateurs, 16 membres titulaires, 3 membres correspondants, 1 membre associé et un membre d'honneur. La présence au sein de l'ACCOS de quatre sections différentes conduit à une approche transdisciplinaire dans l'analyse des problèmes, ce qui est un atout majeur dans le monde d'aujourd'hui où une course effrénée est de mise dans l'acquisition des connaissances pour le contrôle d'une économie basée essentiellement sur les connaissances. Bien qu'apolitique, l'Académie Congolaise des Sciences a pour rôle de conseiller et d'accompagner les décideurs à tout point de vue en émettant des avis motivés basé sur les évidences. Le point de vue d'une Académie est très important pour la bonne marche d'un Etat car elle regorge en son sein des scientifiques de très haut niveau, reconnus dans leur propre discipline par leurs pairs à l'échelle internationale.



La RDC possède une Académie aujourd'hui et il faudrait que les décideurs s'en serve et non pas en faire une pièce de décoration. Nous espérons qu'un dialogue s'installera bientôt entre l'Académie et les décideurs et surtout avec son Haut Protecteur, le Président de la République. Abdus Salam, Prix Nobel de physique et premier Président de l'Académie Mondiale des Sciences (TWAS) a dit *"Avec la récente maîtrise de la science et de la technologie par l'homme, il n'y a plus de raison physique à l'existence de la faim et du besoin pour aucune partie de la race humaine"*.

La RDC, notre pays, possède des ressources naturelles abondantes mais elle a une population très pauvre. La science et la technologie peuvent transformer ce potentiel en richesse et l'ACCOS peut constituer la pièce nécessaire pour cette transformation. Dans le fonctionnement normal d'une académie, elle peut être saisie d'un problème par le gouvernement ou d'autres partenaires mais elle peut aussi s'auto-saisir d'un problème qu'elle juge important. L'ACCOS est actuellement membre du Réseau des Académies des Sciences Africaines (NASAC) et a rejoint aussi ISC (International Sciences Council). ISC, qui est la voix de la science au niveau mondial, résulte de la fusion en 2018 du ICSU (International Council of Science Union) et ISSC (International Social Science Council).



Depuis le début des années 2000 les jeunes scientifiques de la plupart des pays développés, émergents et africains se sont organisés en structure similaire aux académies seniors. L'académie scientifique des jeunes est une organisation formée par les jeunes scientifiques en début

de leur carrière. Ils ont été sélectionnés par des scientifiques seniors sur base de l'excellence de leur recherche et de leur service à la communauté pour une durée de 4 à 5 ans, puis ils deviennent des alumni. L'Académie des Sciences pour les jeunes en RDC (ASJ-RDC) a été créée en 2020 bien avant l'académie senior, par des anciens boursiers de BEBUC (Bourse d'Excellence Bringmann pour les Universités Congolaises).



C'est une fierté et un honneur d'appartenir à une académie des sciences mais cela exige qu'on reste scientifiquement productif, jouant le rôle modèle du chercheur excellent dans la communauté. La productivité scientifique est le critère majeur d'admission à une académie. Il est important à l'université comme aussi à l'Etat congolais de soutenir matériellement et moralement les académies des sciences, tout en préservant leur indépendance. Il est un fait qu'à part les pays africains qui exportent leurs meilleurs cerveaux, aucun pays développé ou émergent ne le fait, car les meilleurs cerveaux sont des ressources rares et très importants dans le monde très compétitif d'aujourd'hui.

Taba Kalulu, Professeur Emérite, Membre de l'ACCO

J'aime l'Hebdo, je le lis et je le diffuse partout

RECHERCHE ET CONFERENCES

Du 25 mars au 1^{er} avril 2024, il s'est tenu, à l'Université de Kinshasa, un séminaire de recherche intitulé « Pour une étude empirique rigoureuse des modernités africaines » organisé par l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa, en partenariat avec l'Institut Français de Kinshasa.

Présenté par Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN, ce séminaire s'est tenu à l'École de Santé publique de l'Université de Kinshasa et a été modéré par la Professeure Sara LIWERANT, directrice-adjointe de l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa en charge de la recherche et du Centre de criminologie y rattaché.



Il a connu la participation de 70 personnes en présentiel et près de 40 sur Zoom, répartis entre professeurs, chercheurs, doctorants et apprenants en Sciences sociales (Criminologie, Socio-anthropologie, Sciences politiques et Relations internationales, Droit, etc.) de l'Université de Kinshasa et de l'Université Pédagogique nationale ainsi que d'autres institutions d'enseignement et de recherche congolaises et étrangères.



Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN est socio-anthropologue et franco-nigérien. Il est directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à Paris, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Marseille, co-fondateur du Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) basé à Niamey et à Parakou et de l'Association pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD). Reconnu pour sa rigueur et son ancrage empirique dans les terrains africains, il a notamment travaillé sur la corruption, sur les élections, sur les politiques publiques, les administrations, la délivrance des services publics et sur l'objet "développement". Sa production scientifique est si importante que l'on ne peut ici citer que ses ouvrages majeurs, à savoir, aux éditions Karthala *L'enchevêtrement des crises au Sahel. Niger, Mali, Burkina Faso* (2023), *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà* (2021), *Élections au village. Une ethnographie de la culture électorale au Niger* (2015), *Une médecine inhospitalière. Les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest* (2003), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social* (1995), aux éditions Academia-Bruylant *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique* (2008).

Le séminaire s'est décliné par sous-thèmes. La première séance a été consacrée aux "modernités africaines". Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN a justifié ce titre par la volonté de s'inscrire en contrepoint des clichés qui pèsent tant sur l'anthropologie que sur l'Afrique. Insistant sur le fait de ne pas s'enfermer dans une Afrique immémoriale car "*rien du passé n'arrive tel quel mais subit des transformations*", il a préconisé l'étude empirique des modernités africaines c'est-à-dire des organisations (associations, entreprises, bureaucraties...), de l'État et de ses appareils (les services publics, la bureaucratie...), les politiques publiques (qu'elles soient mises en œuvre par l'État, les organisations internationales, les ONG...) et les projets de développement qui font partie du paysage de nos pays. La seconde séance a porté sur les contraintes du pouvoir. Il a notamment présenté la notion de "*rivalités de proximité*" c'est-à-dire des sociabilités partagées par les acteurs du pouvoir politique donnant lieu à des "batailles féroces", tout comme les sociabilités familiales... Lors de la quatrième séance, Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN s'est focalisé sur les précautions méthodologiques nécessaires pour l'interprétation en termes de culture. Après avoir retracé l'histoire de cette notion, il a insisté sur la généralisation arbitraire (non fondée sur un travail empirique), souvent abstraite menant à un culturalisme idéologique et non empirique. La quatrième séance a été dédiée aux études décoloniales. Engagé dans un décolonialisme politique qu'il distingue du décolonialisme savant, il a attiré l'attention sur les deux formes de ce dernier : le décolonialisme idéologique et le décolonialisme empirique. Enfin, la dernière séance du séminaire a permis de présenter ses derniers travaux sur les réformes des services publics en Afrique et particulièrement "*les réformateurs de l'intérieur*" qui permettent de modifier les "normes pratiques".



De façon générale, Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN a souligné l'importance d'une anthropologie de la proximité et d'une anthropologie des discordances allant à l'encontre l'homogénéisation des sociétés, la présence des multi-redevabilités des acteurs, la considération des rationalités contextuelles, les positionnalités choisies par les chercheur.es, et l'indispensable refus du dogme des concepts auquel il préfère les "concepts exploratoires".

Ce séminaire a ainsi permis aux professeur.es et aux étudiant.es des sciences sociales de débattre sur la méthodologie qualitative, sur les concepts que Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN a élaborés empiriquement depuis une soixantaine d'années en Afrique. Au regard de l'importance de ce séminaire, la Secrétaire Générale à la Recherche, la Professeure Marie-Claire Yandju l'a rehaussé de sa présence en clôturant cet important évènement scientifique et en remettant les attestations de



participation et de très haute considération aux participants et aux participantes ainsi qu'à Jean-Pierre Olivier de Sardan. Elle a remercié l'Institut Français de Kinshasa, à travers sa Directrice, Madame Françoise Balais, pour les facilités accordées sur le plan de la logistique et la prise en charge de Jean-Pierre Olivier de Sardan.

Sara LIWERANT, Professeure et directrice-adjointe de l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa

Jeudi 04 avril 2024 à 10 heures : il s'est tenu, à la Bibliothèque Numérique de la Faculté de Médecine, sous la supervision du Secrétaire général Académique, le Professeur Eustache Banza Nsomwe-A-Nfunkwa, une soutenance de thèse intitulée : « Contrôle fiscal en République démocratique du Congo : la flagrance fiscale comme un des moyens de lutte contre la fraude fiscale », par le doctorant Samuel-David MULUMBA MULELA de la Faculté de Droit.

La République démocratique du Congo, à l'instar de tout pays soucieux de moderniser son système fiscal, œuvre à ce que le sien soit attractif et constamment adapté aux exigences socioéconomiques du pays tout en veillant à la répartition équitable de la charge fiscale sur l'ensemble des contribuables, la sauvegarde des intérêts du trésor public et l'instauration du civisme fiscal. Partant du fait que le système fiscal congolais est un système essentiellement déclaratif, par lequel les contribuables déclarent eux-mêmes les bases imposables, une panoplie de procédures de contrôle ont été instituées afin de s'assurer de la véracité des déclarations souscrites et d'opérer, le cas échéant, les rectifications et les sanctions qui s'imposent. En effet, certains contribuables malintentionnés continuent à user de différentes manœuvres tendant à échapper aux impositions qui seraient normalement dues, notamment l'exercice d'activité occulte, l'achat ou la vente sans facture, le détournement d'avantages fiscaux, etc. Pour contrecarrer ces pratiques, l'administration fiscale se dote constamment de nouvelles procédures afin de lutter efficacement contre ces phénomènes préjudiciables au trésor public.

C'est dans ce sens que la thèse de Samuel Mulumba propose la procédure de flagrance fiscale. Cette procédure offre à l'Administration fiscale des moyens plus efficaces et plus coercitifs pour endiguer la fraude et l'évasion fiscales en la munissant d'un cadre juridique lui permettant, lors de l'exercice des droits de visite, d'enquête, de saisie, etc., d'intervenir et de stopper une fraude fiscale en cours et de constater le flagrant délit de fraude, avant même l'échéance des obligations déclaratives. Consécutivement à ce constat, le contribuable, en présence de sérieuses présomptions de fraude et

après l'aval de l'administration centrale, fera l'objet d'un procès-verbal de flagrante fiscale. Etant une procédure nouvelle, cette étude se veut surtout être un plaidoyer de la flagrante fiscale dans ses dimensions définitionnelle et procédurale ainsi que les garanties qui en découlent au profit des contribuables pour éviter tout abus de droit.

Félicitations au nouveau Docteur et à son promoteur, le Professeur KOLA GONZE.

Jeudi 05 avril 2024 à 14 heures : il s'est tenu, à la Bibliothèque Numérique de la Faculté de Médecine, sous la supervision Secrétaire général Académique, le Professeur Eustache Banza Nsomwe-A-Nfunkwa, une soutenance de thèse intitulée : « Contribution à l'étude de la géopolitique de la République démocratique du Congo. Paradoxe d'un état à vocation de puissance régionale », par le doctorant Jean AKAKIWA BAYAGO de la Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives. Félicitations au nouveau Docteur, à son promoteur, le Professeur Jean OMEONGA ONAKUDU et à son co-promoteur, le professeur Jean ABEMBA BULAIMU.

Vendredi 05 avril 2024 à 10 heures : il s'est tenu, à la Bibliothèque Numérique de la Faculté de Médecine, sous la supervision de l'Administrateur de Budget, le Professeur John Kigotsi, une soutenance de thèse intitulée : « Les regards croisés sur les contrôles exercés par les juridictions de cassation en droit positif congolais », par le doctorant Hyppolyte MASANI MATSHI de la Faculté de Droit.

En République démocratique du Congo, la justice est certes réglementée par les textes mais encadrée par divers organes dont certains ont pour mission d'en assurer le contrôle en vue d'une part, de la sécurité des justiciables et d'autre part, du renforcement par l'efficacité de la justice. C'est justement en jouant ce rôle de contrôle des devoirs accomplis par les autres, ou directement des actes portés à leurs connaissances, que la Cour de cassation, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage s'efforcent à assurer au mieux la perfection des justiciables en droit judiciaire congolais.

La thèse de Masani a procédé par des regards croisés faits sur les contrôles de ces trois différentes juridictions. Elle a décelé deux types de contrôle revenant aux trois hautes juridictions de cassation précitées. Il s'agit du contrôle de droit et celui du fond. L'étude se remarque du fait qu'elle s'intéresse fondamentalement, dans une optique comparative, aux contrôles qu'exercent les juridictions de cassation en droit congolais à savoir, la Cour de cassation, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ainsi que le Conseil d'Etat. Elle met ainsi en exergue la réalité que les juridictions de cassation s'adonnent, dans leur ministère, à un double contrôle : de fond et de contrôle de droit, propose des mécanismes destinés à éradiquer des cas de dysfonctionnement des juridictions de cassation en droit congolais. La lecture attentive des textes qui régissent les juridictions de cassation, permet de relever que dans bien des dispositions le législateur leur attribue la compétence de procéder au contrôle de fond. C'est à cette occasion que, selon sa volonté, principalement les deux juridictions internes de cassation connaissant du fond de l'affaire, peuvent statuer comme les juridictions inférieures, soit pour avoir été saisies directement, soit à la suite de la contestation d'une décision rendue précédemment au fond d'une affaire.

Après cassation, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage dispose de l'unique possibilité d'évocation automatique et de la connaissance du fond de l'affaire. Ne disposant le renvoi après cassation, de la même manière qu'elle ne dispose d'aucune compétence de saisine directe avant la cassation d'une cause. Mais, le contrôle qu'assure la CCJA quant au fond n'est que celui de la légalité, dès lors qu'elle connaît également la procédure d'arbitrage. Le Conseil d'Etat exerce également ce contrôle de fond en

cas d'appel des décisions rendues par les juridictions inférieures de l'ordre administratif. Cependant, en procédant par la médiation et la conciliation ainsi que l'avis consultatif, il n'exerce également pas un contrôle du fond, dans la mesure où il cherche simplement à rapprocher les vues des parties pour tenter un dénouement à l'amiable sur le conflit et donne un point de vue d'une question de droit posée par une partie. Dans le cadre de ce même contrôle de légalité du fond, le Conseil d'Etat se met à vérifier si les faits ou les actes des autorités du pouvoir central sont conformes aux lois. C'est donc la violation de la loi qui est sanctionnée par les juges qui sont dotés de pleine juridiction.

La Cour de cassation, la Cour Commune de Justice et d'arbitrage ainsi que le Conseil d'Etat statuent, selon les lois respectives qui les régissent soit au premier et dernier ressort, soit en appel, soit en matière de révision, de renvoi de juridiction, soit en cas de prise à partie, soit en règlement de juge, soit en opposition ou tierce opposition, soit en contentieux électoral, soit après cassation, soit enfin après métamorphose du juge de droit sur pourvoi du procureur général dans l'intérêt de la loi ou sur injonction du Ministre de la Justice, ou à l'issue du deuxième pourvoi. Les contrôles effectués par toutes ces juridictions de cassation s'attèlent à l'application de la loi qui s'effectue soit d'une manière directe par ces juridictions, soit qu'elles examinent cette application de la loi par les juridictions inférieures. Marqués par la désuétude des textes de lois du fond par rapport au temps, dans la mesure où, la plupart ont été édictés avant l'indépendance pour un objectif bien connu, la satisfaction des intérêts des colons, le système législatif congolais est malheureusement, caractérisé par des règles éparses, peu accessibles, parfois fragmentaires, voir lacunaires et bien souvent archaïques, embryonnaires et obsolètes, largement dépassées par la pensée juridique moderne, insuffisamment organisés, caractérisés par la lenteur et la lourdeur dans le processus de dire le droit.

De ce qui précède, la présente étude s'assigne l'objectif de clarifier les fondements et limites des contrôles des juridictions de cassation, en vue de l'amélioration du fonctionnement de la justice en cassation en particulier et de la justice des autres matières en général en République Démocratique du Congo. L'étude suggère à l'égard des législateurs : (i) la limitation des cas d'ouverture à cassation à l'unique motif de violation de la loi, dans la mesure où les autres cas énumérés par les dispositions législatives et réglementaires, ne sont que les dérivés et expressions de la violation de la loi ; (ii) la codification de quelques techniques de cassation pour faciliter l'accès de tous les juristes afin d'ôter cette procédure du caractère ésotérique. A travers ces différents textes à modifier, il importe de rendre plus lisible et complète la procédure de cassation ; (iii) la suppression de la métamorphose des juges de cassation en juges du fond lorsqu'ils siègent en cassation et les laisser leurs compétences en matière du fond uniquement telle que traditionnellement prévues par les respectifs qui régissent ces trois juridictions. On évitera ainsi la confusion dans l'application des textes qu'il faut à la procédure qu'il faut.

Dans la mesure où ces suggestions seront prises en considération par les législateurs, l'auteur reste convaincu que les justiciers suprêmes contrôleront au mieux la régularité des décisions des juridictions inférieures ou celle des actes portés à leur connaissance et les justiciables se sentiront davantage protégés où suffisamment sécurisés. Cela permettra d'éviter l'incertitude actuelle du ou des lacunes accusées par les textes en vigueur que par moment les juridictions de cassation s'efforcent à combler par ces principes non écrits.

Félicitations au nouveau Docteur et à son promoteur, le Professeur LUTUMBA WA LUTUMBA.



URDD – UNIVERSITE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Sunga ye. Protège-le. Le religieux pragmatique congolais (re) socialisent les femmes au rôle productif et à la transparence du revenu dans le foyer.

C'est depuis une vingtaine d'années que l'anthropologue Julie Ndaya Tshiteku, Professeure ordinaire à l'Université de Kinshasa, rédactrice en chef de la revue « *Le carrefour congolais* » et coordinatrice du centre des savoirs « Femmes, Christianismes et Développement » (en création) fait des recherches approfondies sur l'émergence religieuse parmi ses compatriotes.



En effet, il y a plusieurs décennies, l'émergence religieuse en République Démocratique du Congo n'est plus à démontrer. Les qualificatifs hyper religiosité, sur christianisation utilisés par les observateurs du milieu urbain illustrent l'intensité de cette dynamique religieuse. Ces mouvement religieux, régis par la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif sont populaires parmi les Congolais qu'importe où ils résident. Chacun est de près ou de loin très impliqué. Leur impact est si grand que tout événement public ou privé, dans la vie sociale ou politique est presque toujours encadré par des discours religieux. Les membres qui s'appellent les chrétiens, se retrouvent dans toutes les couches de la population. Ils se distinguent par l'utilisation des oppositions langagières telles que: « *batu ya mokili* » (les gens du monde) ; « *bana ya Nzambe* » (les enfants de Dieu) ; « *musunyi* » (de la chair) ; « *molimo* » (de l'esprit); « *muinda* » (de la lumière) ; « *mulili* » (de l'ombre). Et malgré les différenciations dans leurs dénominations, les rivalités

et les schismes, la Bible est leur autorité cognitive. C'est pour cela que certains versets des Ecritures sont soulignés dans leur Bibles à la manière dont les étudiants soulignent leur note des cours.

Chaque groupe religieux est généralement l'œuvre d'une personne, un visionnaire que les fidèles appellent père ou mère spirituel.le. Sa mission est d'aider ses croyants à résoudre leurs problèmes en leur présentant des cures. On devient membre lors des échecs successifs (*mikakatano*), des aléas de la vie. Ils sont considérés comme « *maladi* ». Le terme maladie dans le parler congolais désigne une catégorie large qui recouvre les affections physiques/maladies au sens médical du terme mais aussi des crises identitaires; affections morales, sociales.

Afin de saisir le sens de cette émergence religieuse et ses impacts comme transformation des comportements les recherches de Ndaya ont comme cadre *Le Combat Spirituel (Etumba ya molimo* en lingala, abrégé *Le Combat*), un mouvement pentecôtiste charismatique initié par feu Elisabeth Olangi Wosho. *Le Combat* se profile comme le Ministère de la restauration des mariages. Aux femmes, premières cibles de ses activités est enseigné entre autre des attitudes idéales pour une vie conjugale heureuse. Une des attitudes concerne comment éviter des conflits conjugaux dans un contexte où le mari a perdu son rôle du mari pourvoyeur. Les enseignements sur ces conduites idéales de l'épouse sont diffusés aux croyants sous la forme d'un stencil intitulé "L'ALPHABET DE LA FEMME VERTUEUSE", avec suivant l'ordre alphabétique, les versets bibliques les conduites adéquates. Une des conduites très prisée de la femme est rôle productif et sa participation au fonctionnement du foyer. Il est conseillé aux épouses d'abandonner le modèle de la femme au foyer et du mari pourvoyeur. Une attitude qui a influencé des différentes générations des femmes comme règlementation des ménages congolais modernes et qui a été formalisé dans le code de la famille de 1987.

Et pourtant, dans le contexte de l'émergence du Combat, ce modèle ne pouvait plus être maintenu. La crise économique qui sévit toujours au Congo avait eu pour conséquence la perte de l'homme de son rôle du mari pourvoyeur, l'emploi n'était plus suffisamment rémunérateur. Les activités exercées par la femme étaient devenues essentielles pour la survie des foyers. Mais ce clivage des rôles entre époux est un fait anémique dans la société congolaise. Un homme qui n'est pas capable d'assurer le confort matériel de son ménage est qualifié de "*yuma*" ou "*Mario*". Ce qui engendre de l'insécurité chez l'homme et affecte son estime de soi. On pourrait supposer que l'observation faite par l'instigatrice du *Combat* de ces changements sociaux, marqués par les clivages des rôles a conduit à développer son projet de rééducation et de resocialisation des femmes à leurs rôles productif et la transparence des revenus.

Sunga ye, protège-le

Les enseignements dispensés aux femmes insistent sur leur rôle productif et surtout sur la transparence des revenus. L'argent qu'elle gagne, elle doit le mettre à la disposition du mari et ainsi assurer son rôle du mari pourvoyeur. Afin de concrétiser cela, la Fondation Olangi Wosho a des programmes de formation des femmes à l'entrepreneuriat. Elles y apprennent la gestion, la transformation des produits. Des nombreuses femmes possèdent des ateliers de couture, des salons de coiffure. Elles vendent des produits alimentaires, des prêts-à-porte etc... Une banque offre l'accès aux crédits la possibilité d'économiser de l'argent sans la crainte de le perdre. Mais si être entrepreneuse est aujourd'hui valorisé, il s'agit de la reproduction de l'idéal de la femme comme il a existé dans la société congolaise historique. Dans la société Kongo, par exemple, les femmes étaient appelées les "créatrices de richesses". L'expression *mbongo muntu* (personne riche) était utilisée pour

souligner leur rôle de génératrice des revenus. Cette considération de l'épouse idéale se retrouve chez différents peuples congolais. Et ce rôle de la femme n'avait d'ailleurs pas échappé à l'administration belge qui cherchait à façonner les Congolaises selon le modèle de l'épouse de la métropole, en transformant cet aspect de la culture pour introduire la conception belge de la femme au foyer.



C'est dans la lumière du concept anomie que mes recherches essaient de comprendre la popularité de ces christianismes pragmatiques congolais. Leurs arts thérapeutiques sont des technologies sociales dont l'impact est la transformation des comportements. Une telle approche démontre le lien étroit qui existe entre le culturel et le religieux. On pourrait ainsi dire, pour reprendre Eboussi Boulaga, que l'effervescence religieuse est une prise de conscience des valeurs, des savoirs transformés issus des traditions.

POLITIQUE ANTI-PLAGIAT

Environ 30 % des mémoires de DEA et des thèses de doctorat présentent encore après analyse anti-plagiat des similitudes de plus de 15 %.

Pour éviter cela, nous vous rappelons les trois règles d'or, à savoir :

- 1) Paraphraser vos sources autant que vous le pouvez (jusqu'à 100 % du document que vous rédigez)
- 2) Mettre entre guillemets les citations, expressions ou articles de lois repris de manière intégrale (jusqu'à 15 % du document que vous rédigez)
- 3) Ne pas oublier de mettre des références bibliographiques à tout texte emprunté ou paraphrasé.

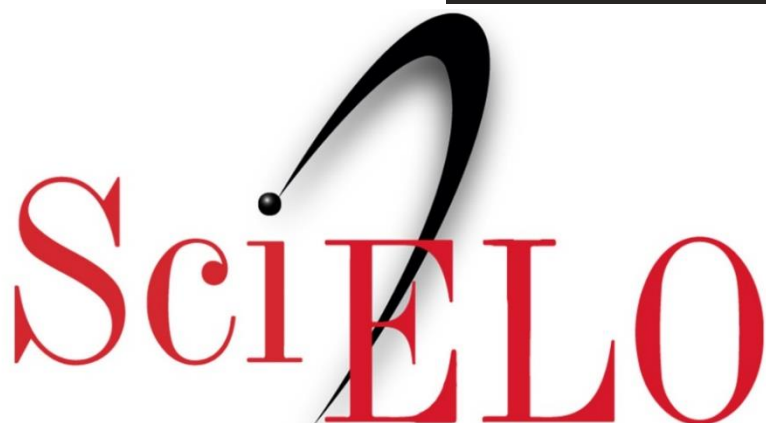
Pour rappel, le SGR va étendre l'utilisation et l'application de ce logiciel aux finalistes de 1er et 2^{ème} cycles de l'UNIKIN, et ce en vue d'y instaurer la culture de la qualité et la promotion des valeurs dans notre pratique quotidienne ainsi que dans notre mode de vie à l'Université de Kinshasa.



Compilatio.net
LOGICIEL D'AIDE À LA DÉTECTION DE PLAGIAT

Attention aux Revues Prédatrices. Pour accéder à la liste (non exhaustive) de ces revues, cliquez sur <https://www.openaccessjournal.com/blog/predatory-journals-list/>.

En cas de doute, n'hésitez pas à entrer en contact avec les experts du SGR.



SCIMAGO
INSTITUTIONS
RANKINGS

B R E V E S

EduRank

EduRank



[Universities](#) » Africa

List of 100 best universities in Africa

Updated: February 29, 2024 EduRank

Show Countries ▾

Ranking by academic field

54. University of Kinshasa

 DR Congo | Kinshasa

#1 in the DR Congo

#2713 in the World

Founded
1954



[Statistics](#) »

[Rankings](#) »

B R È V E S

**JOURNÉE MONDIALE
DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE**

Le département de la médecine physique et de réadaptation dans le service de la kinésiologie en collaboration avec la communauté des étudiants en médecine physique et de réadaptation (CEMPR) organise

**UNE MARCHÉ DE SANTÉ,
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET LUDIQUES**

06 AVRIL 2024 | **07^{H30'}** ▶ **12^{H30'}**

LIEU : CUK AU COMPLEXE SPORTIF DE L'UNIKIN

ABH INVESTIR

IFM AGENCY - 2024

SAVE THE DATE

Appel à communications

Du 8 au 9 juillet 2024, l'Association des Etudes sur l'Afrique Centrale /Central African Studies Association (CASA) et l'Institut des Recherches économiques et Sociales (IRES) de la faculté des Sciences Economiques et Gestion de l'Université de Kinshasa organiseront une conférence internationale à Kinshasa, République Démocratique du Congo sur le thème « **Réminiscence, Réévaluation et Renouveau : l'Afrique centrale dans le 21ème siècle** ».



Central African
Studies Association

iRES

Institut de Recherches
Économiques et Sociales

SAVE THE DATE

- *1954-2024 : 70 ans de Lovanium : Année jubilaire (mars 2024 à mars 2025).*



- *1425-2025 : 600 ans de la KU Leuven et de l'UCLouvain*



- *Séminaires inter- et intra-facultaires sur les revues indexées et la politique anti-plagiat de l'UNIKIN*
- *Soutenances publiques de thèses : tous les jeudis et vendredis à 10H00 à la Bibliothèque numérique de la faculté de Médecine*

RAYON LECTURE

- A lire et/ou à relire !**
- Le doctorant Patrick Ndelo (Faculté des Sciences pharmaceutiques) ainsi que les Professeurs Joel Tuakuila (faculté des Sciences et Technologies) et Josaphat Ndelo (faculté des Sciences pharmaceutiques) ont publié dans *Annales Africaines de Médecine* un article portant sur l'intoxication aux pesticides (Dichlorvos) dans une entreprise à Kinshasa en 2023.
 - Les Professeurs Musibono, Tangu, Mulaji et Kayembe (Faculté des Sciences et Technologie) ainsi que le Chef des Travaux Seke (Faculté des Sciences et Technologie) ont publié un article dans *Annales Africaines de Médecine* portant sur le traitement des effluents hospitaliers des Cliniques Universitaires de Kinshasa par le réacteur pilote à lit de boues anaérobie à flux ascendant (UASB) avec comme adjuvant l'huile des grains de *Curcubita pepo*.

ISSN : 2791-1063 (Imprimé) – ISSN : 2791-1071 (En ligne)

Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie
ainsi que du Développement durable

REVUE AFRICAINE INTERDISCIPLINAIRE

ACCUEIL | PRÉSENTATION DE LA REVUE | LIGNE EDITORIALE | APPARTENANCE | COMITÉ DE REDACTION | COMITÉ SCIENTIFIQUE | SOUMETTRE UN ARTICLE

Nouvelle parution

UNIVERSITÉ DE KINSHASA
FACULTÉ DE DROIT
GRIDHAC

Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie
ainsi que du Développement durable

Numéro 81 Volume 01 Octobre - Décembre 2023

Consulter les articles

Rechercher

TOUS LES NUMEROS

Numéro 81 - Vol. 1 - Octobre-Déc. 2023	Voir les articles
Numéro 80 - Vol. 2 - Juillet-Sept. 2023	Voir les articles
Numéro 80 - Vol. 1 - Juillet-Sept. 2023	Voir les articles
Numéro 79 - Vol. 3 - Avril-Juin 2023	Voir les articles
Numéro 79 - Vol. 2 - Avril-Juin 2023	Voir les articles
Numéro 79 - Vol. 1 - Avril-Juin 2023	Voir les articles

SYSTÉMATISATION DE L'INTERVENTION ÉTATIQUE DANS LA LIQUIDATION SUCCESSORALE. UNE SOURCE DES RESSOURCES LAISSÉE POUR COMPTE

Par

William KABEYA BADIAMBUJI

Professeur Associé à l'Université Officielle de Mbuji-Mayi (UOM)
Avocat au Barreau du Kasai-Oriental

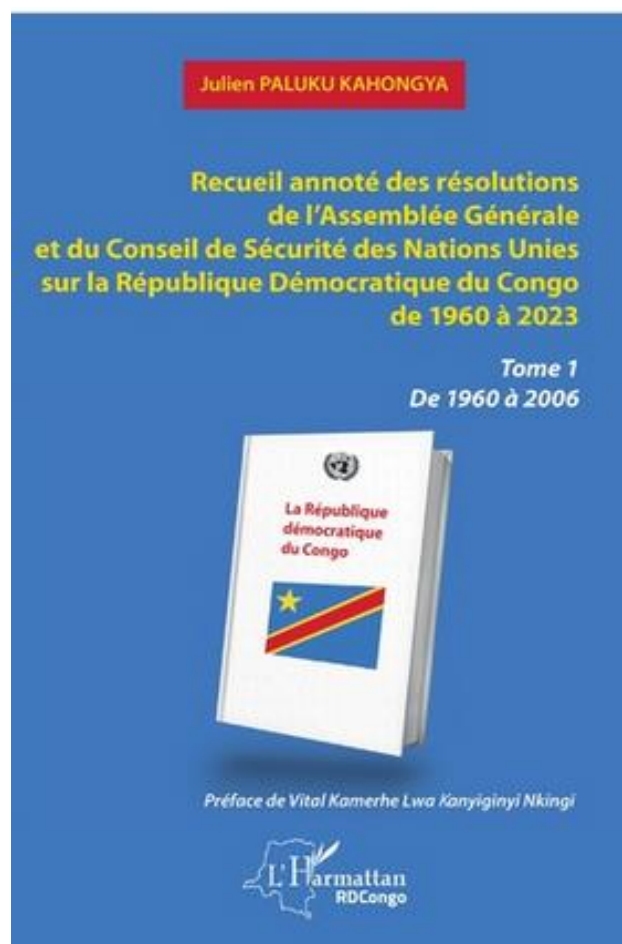
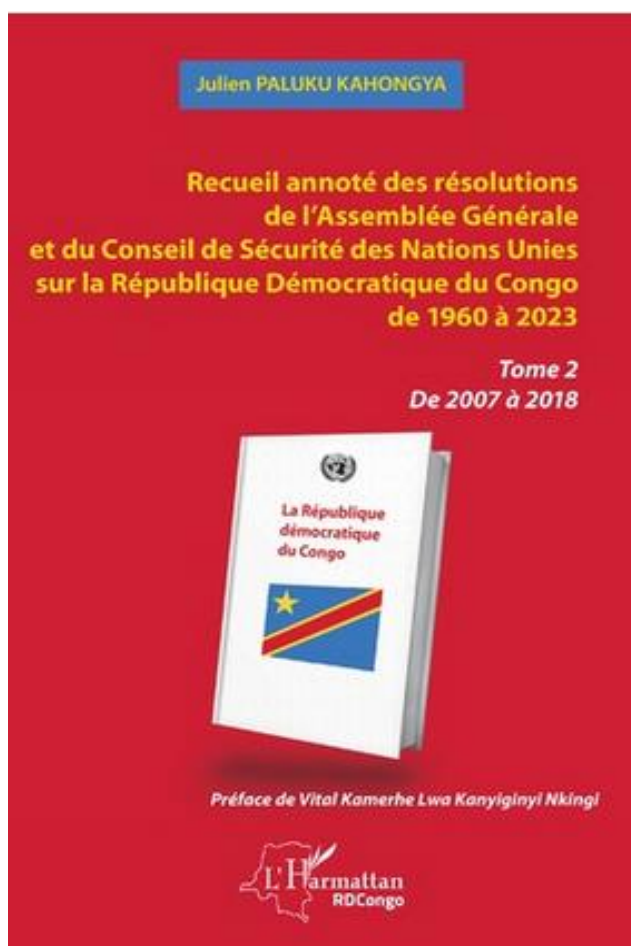
L'OBLIGATION D'ÉPUISER LES VOIES DE RECOURS INTERNES EN CAS DE DÉPASSEMENT DE DÉLAI RAISONNABLE AU REGARD DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES : EXAMEN DE L'AFFAIRE GOZBERT HENERICO CONTRE LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

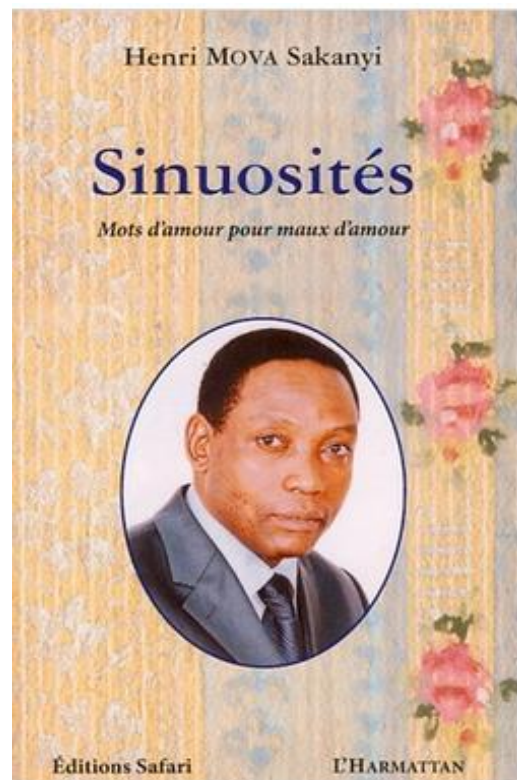
Par

Patrick ANE-ANE LETA

Assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa







Fier d'être de l'Unikin, la fille aînée !

Pour le Comité de Gestion de l'UNIKIN

Prof Jean-Marie Kayembe, Recteur ; Prof Eustache Banza, SGAC ; Prof Marie-Claire Yandju, SGR ;

Prof Bruno Lapika, SGADM ; Prof John Kigotsi, AB



Pour tous contacts et informations

Professeur Patrick Memvanga Bondo : +243 819957883